

CONVENTION DE COOPERATION **pour la réalisation d'une action "UN CHEMIN UNE ECOLE®"**

Entre :

- 1 - La Commune de Caveirac, située à Place du Château, 30820 Caveirac,
représentée par Monsieur le Maire Jean-Luc CHAILAN
- 2 - L'Ecole élémentaire de Caveirac, située Rue Emile Pouytès - 30820 Caveirac,
représentée par Monsieur Christophe LE PODER, directeur
- 3 - La Fédération Française de randonnée du Gard, située 35, rue de Montpellier 30540 Milhaud,
représentée par Monsieur Patrick MONTASTIER, Président
- 4 - L'association Pierre Sèche et Garrigue de Caveirac, située 234, chemin de la cascade 30820 Caveirac,
représentée par Monsieur André CALVINI, Président

Préambule -

Considérant que le concept "**Un Chemin, une école®**" est porteur

- **D'un intérêt pédagogique**

- *Le chemin peut être le fil conducteur du projet pédagogique de l'année scolaire pour les disciplines qui le composent complété par les valeurs qui l'accompagnent.*
- *Apprendre le chemin, élément essentiel du patrimoine naturel et rural.*
- *Apprendre le paysage et développer un sentiment d'appropriation et donc de responsabilisation de l'enfant. C'est aussi l'occasion d'effectuer un inventaire du milieu naturel, culturel et humain environnant.*
- *Etudier les ressources locales c'est-à-dire le patrimoine naturel (faune, flore, géologie), le patrimoine culturel (les monuments, l'archéologie). Cet apprentissage a pour but de faire prendre conscience de la nécessité de la protection et de la valorisation de l'environnement.*
- *Initier à la lecture de carte (topographie, toponymie, orientation, etc.).*
- *Pouvoir explorer plusieurs disciplines comme l'histoire, la géographie, les sciences de la vie et de la terre, l'informatique, les mathématiques, etc.*
- *Initier concrètement à la vie civique (la commune, le rôle du conseil municipal, des autres collectivités locales, etc. ...).*
- *Apprendre l'autonomie et la responsabilisation.*
- *Sensibiliser les jeunes écoliers à l'entretien et à la réhabilitation des chemins.*

- **D'un intérêt social**

- *Plaisir de découvrir et d'être en posture d'ambassadeurs de la randonnée auprès des résidents du territoire et des familles,*
- *Activité physique et sportive de nature par l'initiation à la randonnée pédestre.*

- **D'un intérêt touristique et économique :**

- *Valoriser le patrimoine et promouvoir le tourisme rural,*
- *Faire des élèves de véritables médiateurs et agents de promotion de leur territoire*

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la nature de la participation et l'importance de l'investissement demandés aux signataires pour la réalisation d'un itinéraire éligible à l'appellation "**UN CHEMIN UNE ECOLE®**" et de son livret de présentation et d'accompagnement.

L'action "**UN CHEMIN UNE ECOLE®**" s'intègre dans le projet pédagogique de l'Ecole élémentaire de Caveirac portant sur l'environnement, le patrimoine local, et auquel sera annexée une fiche-action présentant l'initiation à la pratique de la

randonnée. Le projet "UN CHEMIN UNE ECOLE®" a pour objectif de créer un court sentier scolaire de Caveirac, présentant de nombreux pôles d'intérêts, notamment : le patrimoine (église, fontaine, lavoir...), les panoramas sur les paysages environnants, la richesse des espaces naturels en garrigue (flore, faune, espèces arborées,...), les témoignages d'activités humaines passées (murets, terrasses de culture, capitelles...) et actuelles (champ photovoltaïque, équipements DFCL...).

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les quatre parties et s'achève après l'inauguration de l'itinéraire correspondant au projet "UN CHEMIN UNE ECOLE®" local et de la parution du livret d'accompagnement.

Article 3 - Responsabilités – Assurances - Engagements :

La Commune s'engage à :

- Apporter tous renseignements concernant l'identification des propriétaires publics ou privés concernés par le tracé de l'itinéraire.
- Prendre en charge, avec l'Ecole, la fourniture et la pose d'une affiche (ou panneau) de présentation du chemin, au départ de l'Ecole.
- Informer l'école de la fermeture temporaire ou définitive de l'itinéraire par décision municipale.
- Organiser, en lien avec les trois autres partenaires, l'inauguration du projet avec la restitution du livre d'accompagnement.

L'Ecole s'engage à :

- Inscrire l'action dans son projet pédagogique et, de ce fait, place les élèves et les enseignants participants sous l'entière responsabilité de l'établissement signataire. Les encadrants pédagogiques sont responsables du comportement des élèves et du respect des consignes prescrites par les intervenants de la Fédération Française de randonnée du Gard.
- Préparer les documents nécessaires à la rédaction du livret de présentation du chemin et organiser la production des élèves qui atteste d'une appropriation des thèmes abordés.
- Solliciter la participation de parents d'élèves, notamment pour l'encadrement des opérations de balisage.
- Prendre en charge, avec la Commune, la fourniture et la pose d'une affiche (ou panneau) de présentation du chemin, au départ de l'Ecole.
- Organiser, en lien avec les trois autres partenaires, l'inauguration du projet avec la restitution du livre d'accompagnement.
- Classes concernées et effectifs : Les huit classes de l'école participeront à l'élaboration du projet pour un effectif de 210 élèves.

La Fédération Française de randonnée du Gard (FFR 30) s'engage à :

- Coordonner toute la phase d'élaboration du projet depuis les premiers contacts jusqu'à la signature de la convention de partenariat, incluant notamment la validation de l'itinéraire et les restitutions cartographiques.
- Assurer, sur demande de l'Ecole, l'encadrement d'une randonnée initiale de sensibilisation à la pratique de la randonnée. Cette randonnée a pour objectif de présenter aux élèves tous les aspects à prendre en compte lors de la création d'un itinéraire, des ateliers d'apprentissage du balisage y étant intégrés.
- Participer avec l'Ecole, la commune et l'association Pierre Sèche et Garrigue aux opérations de reconnaissance de l'itinéraire. Prendre en charge le levé de la trace GPS pour produire les restitutions cartographiques.
- Organiser et accompagner la mise en place du balisage, en lien avec l'Ecole et l'association Pierre Sèche et Garrigue.
- Fournir le matériel nécessaire au balisage (peinture blanche, pinceaux, pochoirs, adhésifs, brosse...).
- Piloter la phase "maquettage et édition" du livret de présentation.
- Communiquer dans ses éditions sur la réalisation du projet.

L'association Pierre Sèche et Garrigue s'engage à :

- Participer avec l'Ecole, la commune et la FFR30 aux opérations de reconnaissance de l'itinéraire.
- Assurer, sur demande de l'Ecole, l'encadrement d'une randonnée initiale de sensibilisation à la pratique de la randonnée. Cette randonnée a pour objectif de présenter aux élèves tous les aspects à prendre en compte lors de la création d'un itinéraire, des ateliers d'apprentissage du balisage y étant intégrés.
- Accompagner, sur demande de l'Ecole, la préparation des contenus du livret d'accompagnement sur les thématiques de sa compétence.
- Prendre en charge, si nécessaire, la réalisation de travaux légers de débroussaillage sur l'emprise du chemin durant toute la période où celui-ci est ouvert et promu.
- Participer aux opérations initiales de balisage puis, assurer une veille annuelle pour son entretien.



Article 4 - Agrément

Pour recevoir l'aval de la FFRandonnée et pouvoir utiliser l'appellation "UN CHEMIN UNE ECOLE®" le projet doit répondre aux recommandations inscrites dans la présente convention. Le titre "UN CHEMIN UNE ECOLE®", est une "marque déposée" qui a été officiellement déposée par la FFRandonnée auprès d'un organisme national et qui jouit à ce titre de certaines protections légales.

Article 5 - Type de balisage

Le balisage mis en place sur la totalité du chemin sera de couleur blanche. Un pictogramme distinctif élaboré par l'Ecole pourra compléter le balisage aux endroits nécessitant un signallement renforcé (carrefours particuliers, traversées de PR existant...).

L'itinéraire "Un chemin Une école®", lorsqu'il n'est pas intégré au Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) de l'EPCI concerné, est balisé en blanc. Si l'itinéraire emprunte des portions de RLESI, c'est le balisage jaune déjà en place qui prend le relai, il n'y a pas d'ajout du balisage blanc.

Article 6 – Coûts et financement

Un budget prévisionnel simplifié est joint en annexe. Il présente les coûts et les financements des différentes étapes du projet.

Article 7 – Droits de propriété du livret d'accompagnement

Après sa diffusion lors de l'inauguration du chemin, le livret d'accompagnement reste de propriété partagée entre la Fédération Française de randonnée, propriétaire de la marque déposée "UN CHEMIN UNE ECOLE®", et les signataires de la présente convention. Pour procéder, à partir de la version numérique, à de nouvelles impressions, il convient auparavant d'en informer les autres partenaires signataires.

Article 8 – Avenant

Toute modification, définie d'un commun accord entre les parties, des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 - Résiliation de la convention

La convention ne peut être résiliée qu'en cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention.

Article 10 - Contestation

Tout litige intervenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention, ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions, fera l'objet d'une recherche de conciliation. En cas de désaccord avéré les parties seront dégagées du respect des clauses contenues dans cette convention.

A Le
Le Maire de la Commune de Caveirac

M. Jean-Luc CHAILAN

A Le
Le Directeur de l'Ecole élémentaire de Caveirac

M. Christophe LE PODER

A Le
Le Président de la FFR du Gard

M.Patrick MONTASTIER

A Le
Le Président de l'Association Pierre Sèche et Garrigue

M. André CALVINI



Personnes référentes pour la mise en œuvre du projet

COMMUNE DE CAVEIRAC, référente du projet

Nom /prénom : Catherine LAPIERRE, adjointe déléguée aux Ecoles et à la Jeunesse tel : 06.18.66.49.67
 Courriel : catherine.lapierre@caveirac.fr

ECOLE ELEMENTAIRE DE CAVEIRAC, référent du projet

Nom /prénom : Christophe LE PODER, directeur tel : 06.78.07.01.33
 Courriel : direction.caveirac@gmail.com

Fédération Française de randonnée du Gard (FFR30), référent du projet

Nom /prénom : Jean-Pierre JOUVE tel : 06.47.87.83.46
 Courriel : gard.partenariats@ffrandonnee.fr

ASSOCIATION PIERRE SECHE ET GARRIGUE, référent du projet

Nom /prénom : Jean-Marie BERTHAUD tel : 04.66.81.75.23
 Courriel : jm.berthaud@wanadoo.fr

Budget prévisionnel des dépenses de la Fédération de randonnée du Gard

Champs d'actions	Intervenants	Dépenses
Séquence d'initiation à la randonnée :		
Intervention dans les classes pour présenter la pratique de la randonnée	Ecole, FFR 30 (16 heures bénévolat)	35 € (Indemnités kilométriques)
Encadrement d'une journée d'initiation à la randonnée sur un itinéraire PR à Caveirac	Ecole, Pierre Sèche Garrigue	
Préparation et création de l'itinéraire :		
Reconnaissance de l'itinéraire	Ecole FFR 30 (8 heures bénévolat) Pierre Sèche Garrigue Commune	35 € (Indemnités kilométriques)
Restitution cartographique avec enquête foncière (hors dossiers de demande d'autorisation de passage)	FFR 30 (6 heures salarié)	120 €
Travaux, si nécessaire (débroussaillage léger, petit terrassement manuel...)	Pierre Sèche Garrigue	
Balisage (accompagnement et fourniture du matériel). Organisation d'une séance de balisage par classe, soit 8 séances de balisage.	Ecole FFR 30 (150 heures bénévolat + fourniture du matériel) Pierre Sèche Garrigue	350 € (Indemnités kilométriques)
Édition du topoguide :		

Maquettage	FFR 30 (40 heures salarié)	
Impression (1000 exemplaires de livrets A5 couleur de 16 pages)	FFR 30 avec prestataire	370 €
Autres :		
Communication, dont inauguration	Ecole, Commune, FFR 30, Pierre Sèche Garrigue	
Fourniture et pose d'une affiche (ou panneau) de présentation du chemin, au départ de l'Ecole	Ecole, Commune	
TOTAL des dépenses prévisionnelles qui seront facturées par la FFR 30 : 1 700 € (1 290 € de prestations + 410 € pour défraiement kilométrique des bénévoles FFR 30)		

Prévisionnel des interventions

Périodes d'intervention	Contenu de l'intervention	Noms des intervenants
Septembre - Octobre 2022	Intervention dans les classes et sortie sur le terrain pour sensibiliser les élèves à la pratique de la randonnée.	Ecole, FFR 30, Pierre Sèche et Garrigue
Septembre – Octobre 2022	Analyse de terrain pour prédéfinir l'itinéraire "Un chemin, une école®", enquête foncière (et, si besoin, demandes d'autorisation de passage).	Ecole, FFR 30, Pierre Sèche et Garrigue, Commune
De novembre 2022 à mars 2023	Etude du parcours avec les élèves, choix des thématiques à développer sur le livret d'accompagnement. Préparation et rédaction, par les élèves, du livret d'accompagnement. Préparation, avec les élèves, des pochoirs pour le pictogramme à associer au balisage.	Equipe enseignante de l'Ecole Pierre Sèche et Garrigue Equipe enseignante de l'Ecole Equipe enseignante de l'Ecole
De novembre 2022 à mai 2023	Réalisation éventuelle des travaux nécessaires à la bonne utilisation du chemin : débroussaillage léger, petits terrassements, ...	Pierre Sèche et Garrigue
De janvier à mai 2023	Mise en place du balisage par les élèves, avec la FFR 30 et Pierre Sèche et Garrigue.	Equipe enseignante de l'Ecole, parents d'élèves, FFR 30, Pierre Sèche et Garrigue
Mars 2023	Livraison au FFR 30 de la trame et du contenu du livret d'accompagnement pour maquettage et impression du livret.	FFR 30 (maquettage et impression)
De janvier à mai 2023	Préparation d'une affiche (ou panneau) de présentation du chemin, à installer au départ de l'Ecole	Ecole, Commune
Début juin 2023	Livraison et inauguration du parcours balisé et du livret d'accompagnement.	Tous les partenaires